

Arrêté n° AG-44-2024 portant mise à jour de la liste d'admission de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe - session 2020

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le code général de la Fonction Publique, articles L325-19 et L325-20 notamment,
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-939 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 12 du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 susmentionné,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la convention générale entre Centres de Gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens professionnels transférés du Centre National de la Fonction Publique Territoriale vers les Centres de Gestion de février 2019,

Vu les demandes de conventionnement des Centres de Gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret,

Vu l'arrêté n° AG-02-2020 du 10 janvier 2020 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe, session 2020,

Vu l'arrêté n° AG-38-2020 du 9 avril 2020 portant modification de l'arrêté n° AG-02-2020 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe, session 2020,

Vu l'arrêté n° 20-06-004 du 26 juin 2020 portant désignation de Monsieur Pascal COUTANT, représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n° AG-47-2020 du 26 juin 2020 portant formation du jury de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe, session 2020,

Vu l'arrêté n° AG-49-2020 du 3 juillet 2020 portant désignation des correcteurs de l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès susvisé,

Vu l'arrêté n° AG-60-2020 du 21 juillet fixant le lieu d'organisation de l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe, session 2020,

Vu l'arrêté n° AG-73-2020 du 14 septembre 2020 fixant la liste des candidats admis, ou admis sous réserve, à concourir à l'examen professionnel susvisé,

Vu la réunion du jury en date du 3 novembre 2020 arrêtant définitivement la liste des candidats autorisés à subir l'épreuve d'admission de l'examen professionnel susmentionné,

Vu l'arrêté n° AG-84-2020 du 5 novembre 2020 fixant la liste des candidats admissibles à l'examen professionnel susmentionné,

Vu l'arrêté n° AG-104-2020 du 21 décembre 2020 et AG-1-2021 du 5 janvier 2021 désignant un examinateur supplémentaire pour l'épreuve d'admission de l'examen professionnel susvisé,

Vu l'arrêté n° AG-01-2021 désignant un examinateur supplémentaire pour l'épreuve d'admission de l'examen professionnel susmentionné,

Vu l'arrêté n° AG-07-2021 désignant un examinateur supplémentaire pour l'épreuve d'admission de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de rédacteur territorial principal 2ème classe, session 2020,

Vu la réunion du jury en date du 25 janvier 2021 arrêtant la liste définitive des candidats admis à l'examen professionnel susvisé,

Vu l'arrêté n° AG-09-2021 fixant la liste d'admission de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de rédacteur territorial principal 2ème classe, session 2020.

Considérant les radiations de la liste d'admission de l'examen professionnel par promotion interne de rédacteur territorial principal 2ème classe, session 2020,

Considérant la mise à jour de cette liste d'admission,

ARRETE :

Article 1 :

La liste d'admission d'accès au grade de rédacteur territorial principal 2ème classe – session 2020 est mise à jour au 25 janvier 2024 par ordre alphabétique.

Elle comprend les lauréats remplissant encore les conditions pour y être inscrits.

Nom	Prénom
BAINARD	Corinne
BELLET	Vincent
BOUSQUIEL	Johanne
BOUZEREAU	Virginie
BRETONNET	Julien
CAILLY	Larissa
COGNET	Aurèlie
COIFFET	Carine
COUTURIER	Céline
DAVID	Mélany
DAVID	Virginie
DELOINCE	Stéphane
DHUMEAUX	Catherine
FERRIER	Isabelle
GENDRAULT	Céline
GERARD	Olivier
GREVELLEC	Stéphane
HERON	Allison
JULLIEN	Patricia
LABESSE	Catherine
LAPLANCHE	Linda

LAVANNE	Faosat
LEBLANC	Vatthana
LECLERC	Lydie
LECOMPTE	Magalie
LERICHE	Olympe-Gwenaëlle
LOPEZ	Florence
MARTIN	Sébastien
MASSONNET	Nathalie
MENANTEAU	Elise
MENDES	Anne-Laure
MERCIER	Laëtitia
MINGASSON	Hélène
MIRAOUI	Fatima
POTTER	Helene
RABINEAU	Patricia
RICHARD	Delphine
SIREIX	Flavie
TEILLOL	Mélanie
VALLEE	Angélique
VAN DILLEN	Nathalie

Article 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre pour contrôle de légalité, ampliation sera publiée sur le site internet du Centre de Gestion de l'Indre.

Fait à Châteauroux, le 11 juin 2024.

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE L'INDRE

Pour le Président et par délégation,



[Signature]
Danielle DUPRE-SEGOT
Vice-Présidente

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024

ID : 036-283600138-20240611-AG_44_2024-AR



Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024



ID : 036-283600138-20240611-AG_44_2024-AR